



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 26 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 16 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine HERVIEU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Mélanie BALSON	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Bruno DAVID	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Georges MEZUI

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Pourvoir les postes vacants au sein de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public

Conformément aux dispositions des articles L.1411-5 et L.1414-2 du code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public et la commission d'appel d'offres doivent respectivement être composées par le maire ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Des délégués suppléants sont élus selon les mêmes modalités en nombre égal à celui des membres titulaires pour chacune de ces commissions.

Par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a procédé d'une part à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de la commission de délégation de service public et, d'autre part, à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres.

Par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un délégué suppléant au sein des deux commissions précitées suite à la démission d'un de ses membres.

A l'issue de cette élection, la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public étaient composées de :

Délégués titulaires : Madame MARTIN-GENDRE, Monsieur BORDAT, Monsieur DURAND, Madame DUTERTRE, Monsieur CHEVALIER

Délégués suppléants : Monsieur ROBERT, Monsieur BERTHIER, Madame BELHADEF, Monsieur LOVICH, Monsieur BOURGUIGNAT.

Monsieur BORDAT ayant démissionné de son mandat de conseiller municipal, les postes de délégués titulaires qu'il occupait deviennent vacants.

L'élection du nouveau délégué titulaire entraînant la vacance d'un poste de délégué suppléant, il convient également de procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant.

L'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose par ailleurs que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin.

Il est donc proposé aujourd'hui de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la commission d'appel d'offre et pour la commission de délégation de service.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

1 – de procéder à l'élection de Madame Nadjou BELHADEF pour siéger en qualité de titulaire à la commission d'appel d'offres en lieu et place du délégué titulaire démissionnaire,

2 - de procéder à l'élection de Madame Nadjou BELHADEF pour siéger en qualité de titulaire à la commission de délégation de service public en lieu et place du délégué titulaire démissionnaire,

3 – de procéder à l'élection de Monsieur Patrice CHÂTEAU pour siéger en qualité de suppléant à la commission d'appel d'offres afin de pourvoir le poste devenu vacant suite à l'élection du délégué titulaire,

4 - de procéder à l'élection Monsieur Patrice CHÂTEAU pour siéger en qualité de suppléant à la commission de délégation de service afin de pourvoir le poste devenu vacant suite à l'élection du délégué titulaire.

SCRUTIN POUR : 48
 CONTRE : 2

ABSTENTION : 8
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Président,
Monsieur REBSAMEN